

Questions orales

Le ministre veut-il confirmer à l'intention des députés et des Canadiens qu'une famille qui gagne \$32,000 ne recevra que \$2,400 en vertu des changements apportés au régime, alors qu'avec un revenu d'environ \$57,000 une famille aura droit à une aide de \$5,280?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je ne suis pas très bien les calculs du député. Je vais d'abord examiner les chiffres qu'il m'a donnés avant de lui répondre. Je lui signale, cependant, que le Régime enregistré d'épargne-logement a été instauré par mon prédécesseur à un moment où les taux d'intérêt n'avaient jamais été aussi élevés et où la situation économique ne s'était pas encore stabilisée. Il nous faut dissocier les deux programmes. Autrement, nous risquons de tirer les mauvaises conclusions.

LE BESOIN DE LOGEMENTS SOCIAUX

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il n'a pas réussi à obtenir plus de 1 million de dollars du ministre des Finances pour construire 2,500 logements sociaux de plus—il ne s'agit pas vraiment de logements supplémentaires, mais de ceux qui n'ont pu être construits l'année dernière à cause des dépassements de crédits—puisqu'il sait très bien que nous avons besoin d'au moins 50,000 logements sociaux par année?

Une dépense de 500 millions de dollars, par exemple, qui équivaut à seulement la moitié du montant versé tous les mois aux chômeurs en assurance-chômage, aurait permis de construire les 50,000 logements dont les pauvres du Canada ont tellement besoin. Cela aurait créé 5,000 emplois de plus et certains Canadiens ne seraient plus obligés de coucher dans les stations de métro, les sous-sols d'églises et de vieux hôtels délabrés. Le ministre devrait faire davantage pour aider ces gens.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député parle de créer des emplois et de construire des logements sociaux, mais il devrait réfléchir à ce qu'il dit. On évalue le coût par emploi pour la construction de logements sociaux à \$30,000 par année-personne d'emploi. Ce coût est très élevé par opposition à la rénovation des maisons, qui coûte \$5,200, et les nouvelles constructions, qui coûtent \$7,000 par emploi par année, ce qui semble être un meilleur investissement si l'on veut créer des emplois.

Je concède au député que nous avons besoin de plus de logements sociaux. Je lui signale, cependant, que ce programme coûte extrêmement cher par rapport au nombre de ceux qui en profitent. Nous essayons d'en obtenir plus pour notre argent dans le secteur du logement social. J'espère que le député nous appuiera quand nous proposerons certains changements à cette fin.

PLAIDOYER POUR LES SANS-LOGIS

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, j'en déduis que le ministre songe à augmenter d'une façon ou d'une

autre le nombre de logements destinés aux pauvres. Quand pense-t-il que la situation maintenant fort critique commencera à s'améliorer? Quand nous annoncera-t-il un programme qui nous permettra de fournir des logements convenables à prix abordables à ceux qui doivent maintenant coucher dans des stations de métro ou de vieux hôtels délabrés? On ne songe pas assez à ces gens. Il ne faut pas penser uniquement à en obtenir le plus possible pour notre argent, mais aussi à fournir des logements convenables à prix raisonnables à nos Canadiens.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je ne suis pas très bien le raisonnement du député. Le fait est que nous examinons d'autres possibilités. Certaines municipalités font quelque chose à ce propos, et d'autres non.

Le député devra décider s'il préfère l'ancien régime d'habitation publique qui crée des ghettos pour moins d'argent par famille ou s'il veut maintenir le système actuel qui coûte cher, mais qui permet à ceux qui en profitent de ne pas être considérés comme habitant un ghetto. Je pense que tous les partis auraient avantage à discuter des changements qu'il conviendrait d'apporter à notre politique à cet égard.

* * *

● (1430)

L'IMMIGRATION

LE TRANSFERT DE DÉTENU LES JAMBES ENTRAVÉES ET LES MENOTTES AUX POIGNETS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a huit jours, je l'ai questionné au sujet des circonstances entourant le transfert de Toronto à Ottawa, en vertu de la loi sur l'immigration, de 11 détenus dont la plupart, sinon tous, avaient les jambes entravées et des menottes aux poignets. Je voulais savoir pour quelle raison ils étaient venus à Ottawa et pourquoi on avait pris ces précautions.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question et de m'avoir signalé la chose. Je dois dire que les services chargés de faire appliquer la loi sur l'immigration n'ont ni les installations ni les moyens voulus pour assurer le transfert des personnes détenues à titre de réfugiés convoqués à une audience.

Nous avons conclu un contrat avec les Services correctionnels de l'Ontario pour qu'ils assurent leur transport. Ils ont pris les précautions qu'ils prennent normalement pour tous les détenus. Comme l'a dit le député, ils leur ont notamment entravé les jambes. C'est, à mon avis, une façon inacceptable de traiter ces personnes. J'ai demandé au ministère de réviser ces méthodes afin que pareille chose ne se reproduise plus.